

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 3 à 11 ans



**CCAS - Centre Social - Espace Solidarité « L'Arc-en-Ciel »
2, rue Colette - 71880 Châtenoy-le-Royal**



SOMMAIRE

I. Valeurs éducatives : P.4

II. Garderies périscolaires MATIN/SOIR : P.5

III. Temps méridien périscolaire – RESTAURATION : P .6

IV. L'accueil du mercredi : P. 7

V. Nature des activités mises en œuvre : P.8

VI. Modalités de fonctionnement : P. 8

VII. Modalités de fonctionnement de l'équipe : P. 13

VIII. Relation avec la famille : P.15

IX. Les réunions : P. 13

X. L'évaluation : P.17

XI. Le partenariat : P.17

ORGANISME GESTIONNAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CENTRE SOCIAL

Espace Solidarité Famille L'Arc-en-Ciel
2 Rue Colette - 71880 Châtenoy-le-Royal

Tél : 03.85.42.49.50
Portable : 06.85.45.03.67
Fax : 03.85.42.09.37

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs périscolaire est un service qui répond à des besoins importants et nombreux pour les parents : besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants mais aussi à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. L'aider à se construire est une priorité.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Ce projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs.

I. Valeurs éducatives

- Favoriser la mixité sociale
- Développer l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Développer les notions de citoyenneté de l'enfant.
- Favoriser les pratiques sportives, culturelles et artistiques.

Objectifs pédagogiques

Développer l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.

Devenir autonome c'est être capable d'intérioriser des règles de vie commune. Pour que l'enfant se sente en sécurité et se réalise pleinement, il doit connaître les limites et les interdits qui constituent son cadre de vie. Ces règles sont définies par l'ensemble des animateurs, de façon cohérente et peuvent être parfois différentes de celles posées par les familles.

- Développer l'esprit critique de l'enfant
- Adapter le rythme de vie aux besoins de chaque tranche d'âge
- Permettre à l'enfant de découvrir l'environnement naturel et humain
- Permettre à l'enfant de faire des choix et de les maintenir
- Responsabiliser les enfants avec des tâches simples du quotidien

Favoriser la socialisation de l'enfant.

- Apprendre aux enfants à échanger et partager
- Accompagner l'enfant à la vie en collectivité

Développer les notions de citoyenneté de l'enfant.


- Sensibiliser l'enfant aux valeurs de tolérance, de solidarité et de partage
- Favoriser un fonctionnement démocratique

Favoriser les pratiques culturelles, sportives, artistiques et écologiques à travers des outils ludiques.

- Favoriser la découverte par le jeu

II. Garderies périscolaires MATIN/SOIR

1. LIEUX ET HORAIRES :

	Matin	Soir
Ecole Cruzille	Arc-en-Ciel : <i>De 7H30 à 8H45</i> 3 Salles d'activités : Coccinelle, Papillon et Libellule	Arc-en-Ciel : <i>De 16H45* à 18H30</i> 3 Salles d'activités : Coccinelle, Papillon et Libellule
Ecole Berlioz	Centre Berlioz : <i>De 7H30 à 8H30</i> 3 salles d'activités Salle de danse Bibliothèque	Prévert : <i>De 16H30* à 18H30</i>  3 salles d'activités Gymnase Terrain jean Rostand
Ecole Jean Rostand	Prévert : <i>De 7H30 à 8H45</i> 3 salles d'activités Gymnase Terrain jean Rostand Salle de musique	Prévert : <i>De 16H45* à 18H30</i> 3 salles d'activités Gymnase Terrain jean Rostand Salle de musique






Les enfants sont acheminés en car.

*L'accueil des parents est à partir de 17h15 et 16h45 pour les enfants de l'école Berlioz.

III. Temps méridien périscolaire - RESTAURATION

1. ORGANISATION GENERALE :

		Temps du repas	Temps d'activités
Ecole Cruzille <i>11h45 à 13h45</i>	Maternelles ULIS , CP et CE1	Arc-en Ciel	Arc-en Ciel (Salles dédiées)
	Primaires CE2 au CM2	Self collège Louis Aragon 	Salles Prévert
Ecole Berlioz <i>11h30 à 13h30</i>	Maternelles	Petit réfectoire collège Louis Aragon 	Ecole
	Primaires	Self collège Louis Aragon 	Salles Berlioz
Ecole Jean Rostand <i>11h45 à 13h45</i>	Maternelles	Petit réfectoire collège Louis Aragon	Ecole
	Primaires	Self collège Louis Aragon	Salles Prévert



Les départs et les retours se font en car

2. FONCTIONNEMENT

Restauration au collège (primaires) :

Pendant le temps de repas, chaque animateur occupera un poste et le maintiendra afin de respecter l'organisation de la restauration des primaires :

- Surveillance dans le hall du collège.
- Surveillance dans la cour du collège.
- Aide à l'hygiène des mains avant de passer à table.
- Aide au début de chaîne du self pour vérifier le contenu des plateaux et inciter sur le choix des entrées.
- Aide en fin de self pour vérifier le contenu des plateaux.
- Aide dans la salle de restauration : inciter à manger, respect, dialogue avec les enfants ...
- Surveillance au portail du collège pour faire passer les enfants dans les autres bâtiments.
- Surveillance dans la cour Prévert avant de les rassembler par groupes pour les diverses activités.
- 12h30 départ en bus pour le retour dans les salles d'activité de Berlioz primaire.
- 13h30 départ en bus pour le retour à l'école primaire Cruzille.
- 13h45 départ à pieds pour le retour à l'école primaire Rostand.

Les enfants de la classe ULIS sont encadrés par 2 AVS (Aide à la Vie Scolaire), afin de favoriser l'inclusion, les enfants mangent et participent aux différentes activités avec la classe CP, deux fois par semaine.

Restauration des maternelles :

Les maternelles bénéficient d'un service à l'assiette et d'un accompagnement pédagogique de l'équipe qui les sensibilise à l'équilibre et à la curiosité alimentaire.

Afin de respecter le rythme des 3/5 ans, les enfants retournent en car, au calme, dans leur école ou des activités leur sont proposées.

IV. L'accueil du mercredi :

Modalités d'accueil :

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, plusieurs possibilités sont permises lors de l'inscription :

JOURNEE COMPLETE	Avec repas : 7h30 à 18h30	Sans repas : 7h30 à 12h00 : 14h00 à 18h30
MATINEE	Avec repas : 7h30 à 13h30/14h00	Sans repas : 7h30 à 11h30/12h00
APRES MIDI	Avec repas : 12h00 à 18h30	Sans repas : 14h00 à 18h30

Les accueils échelonnés :

LE MATIN :

- Accueil échelonné de 7H30 à 9H00 – Début des activités entre 9H00 et 9h30 selon les tranches d'âges.
- Accueil et départ échelonnés de 11h30 (Prévert) et 11h45 (arc en ciel)

L'APRES MIDI

- Accueil échelonné de 13h30 à 14h00
- Début des activités à entre 14h00 et 14h45 selon les tranches d'âges.
- Fin des activités à 16H00 et 16H30 selon les tranches d'âges.

LE SOIR :

- Départ échelonné de 17h00 à 18h30

V. Nature des activités mises en œuvre

1. Activités et projets

Toute l'année scolaire, un planning d'activités est mis en œuvre :

L'enfant choisit l'activité qui lui plaît :

- Parcours de motricité
- Eveil corporel / jeux de rôles
- Chants- Danses / quizz musical
- Lecture à la bibliothèque (école Berlioz)
- Initiations sportives / découverte des sports innovants
- Ateliers créatifs / découverte des matières et des couleurs
- Jardin pédagogique
- Jeux de société...

Tout au long de l'année, les enfants participent aux différents projets mis en œuvre en direction des 3/11 ans : fête du jeu, semaine du goût, Téléthon, Octobre Rose, projets de fin d'année ...

VI. Modalités de fonctionnement

Le périscolaire accueille l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune qui comporte 3 groupes scolaires (Berlioz, Rostand et Cruzille). A la rentrée 2023/24, l'effectif est de 540 enfants âgés de 3 à 11 ans.

L'agrément de la Protection Maternelle et Infantile indique un accueil maximal de 80 enfants de moins de 6 ans au collège Louis Aragon et 48 à l'arc en ciel et 158 enfants maximum en primaire et 80 en maternel pour l'accueil méridien (collège Louis Aragon).

A l'accueil à l'Arc en ciel, la capacité maximum est de 70 enfants, 48 sur les accueils du matin et 70 sur le soir.

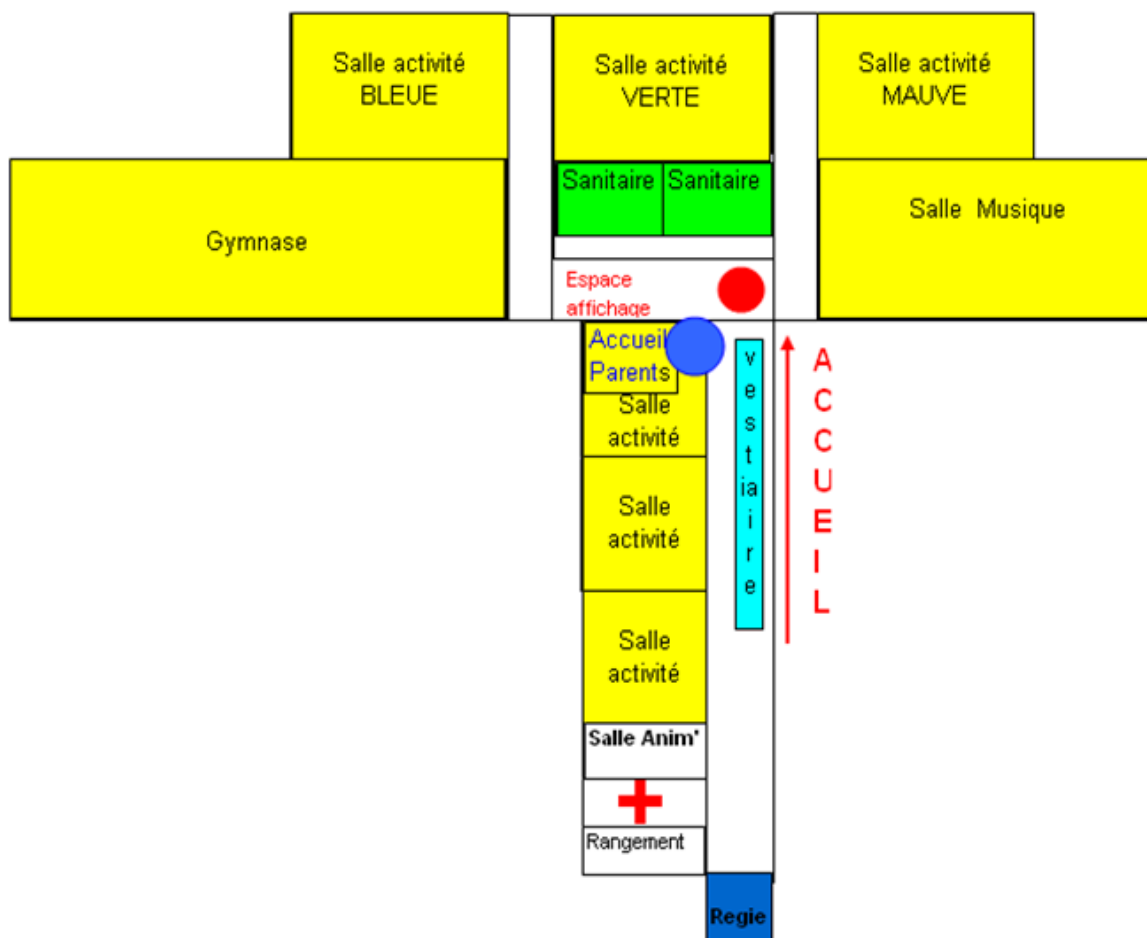
1. Les moyens :

La structure et locaux

- **Le collège Louis Aragon :**
- Self et réfectoire pour les enfants de l'école primaire
- Réfectoire adapté pour les maternelles

- **L'École maternelle Berlioz :**
- Lieu d'activités après le repas

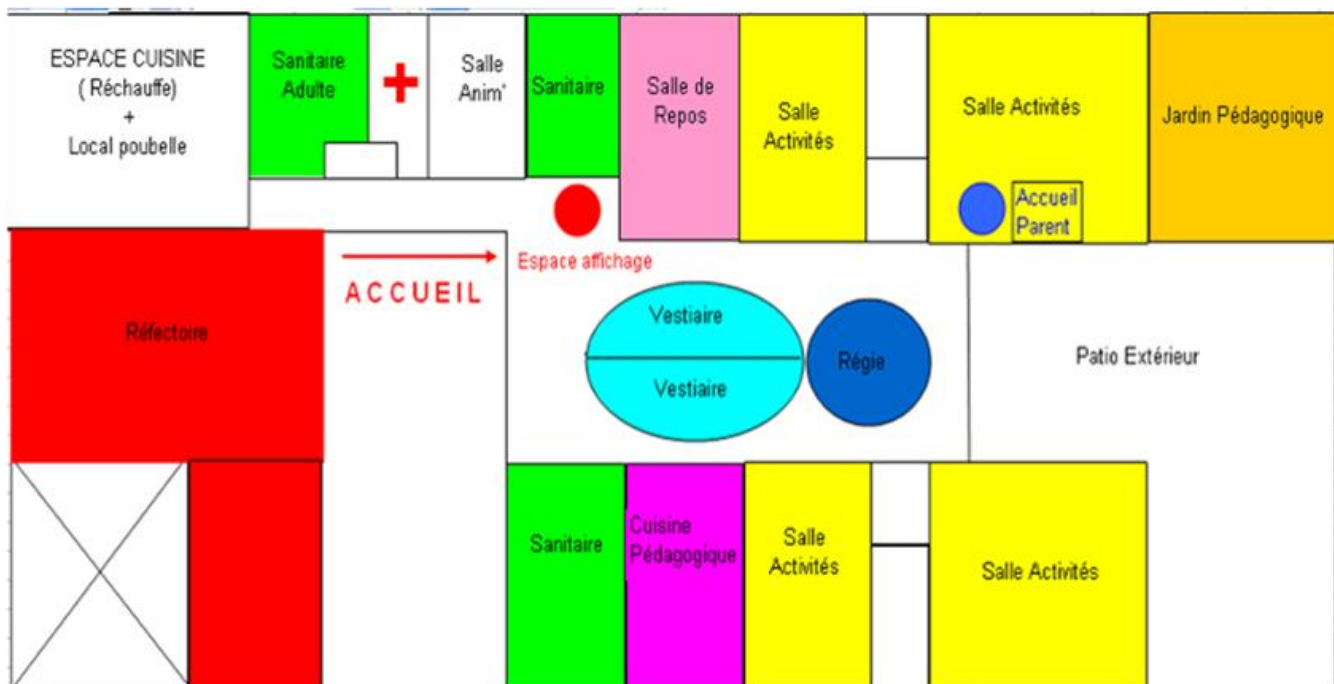
- **Salles Prévert : 6/11 ans :**



- Répartition des enfants, selon leur âge et les activités choisies dans différents sites ou salles :
- Une salle de jeux (Babyfoot, ping-pong, jeux de société...)
- Un espace dédié au temps calme (lecture, repos...)
- Des « salles couleurs »
- Une salle dédiée aux activités manuelles/créatives
- Un gymnase
- Le terrain Prévert
- Une salle de musique
- Une salle d'évolution au sol
- Une cour extérieure et des toilettes adultes/enfants

- **Le centre Berlioz : 6/11 ans**
- 2 salles d'activités,
- Une salle de danse,
- une bibliothèque

- **Les salles d'activités de l'Arc-en-Ciel : 3/11 ans**



- 4 salles d'activités dont 2 dédiées aux maternelles
- 1 patio avec jardin pédagogique
- Une cuisine pédagogique
- Une salle polyvalente
- Un plateau sportif et jeu municipal à l'extérieur

👉 **Pour l'ensemble des bâtiments, quelques lignes directrices :**

- Respect du travail réalisé par le personnel d'entretien
- Respect de l'agencement général des locaux
- Nous devons laisser les locaux rangés chaque matin, midi et soir
- Nous veillerons à ce que les enfants respectent aussi les locaux
- Attention aux locaux spécifiques (gymnase, terrains de tennis, cuisine pédagogique ...), aux clés, aux horaires et à l'alarme.

Le matériel :

Le matériel pédagogique est listé par les animateurs lors de leurs réunions de préparation. Il est ensuite réparti par la responsable pédagogique en fonction des activités. Un pool matériel de sport et jeux de société est à leur disposition.

Il est important de veiller à ne pas gaspiller le matériel, au rangement de celui-ci pour un meilleur fonctionnement et de favoriser la « récup » pour les activités manuelles afin de sensibiliser l'enfant au recyclage et d'être en cohérence avec la démarche du développement durable.

Les transports :

Les transports se font principalement en car, des minibus peuvent compléter les trajets.

Le suivi sanitaire :

- **En cas d'incident bénin**, ne nécessitant pas une intervention médicale, l'animateur soignera lui-même l'enfant et inscrira les soins effectués dans un document prévu à cet effet (registre d'infirmierie) :

- Nom/prénom de l'enfant
- Nom de l'animateur ayant exécuté les soins
- L'heure et la date
- Les soins administrés
- Les observations éventuelles

- **En cas de fièvre**, les familles seront contactées pour venir chercher leur enfant

- **En cas d'incident lourd**, l'animateur prévient la direction qui fera la jonction avec les pompiers ou SAMU avant d'enclencher une déclaration d'accident grave auprès de DDCS.

- Appel aux parents

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus de ses médicaments, l'ordonnance médicale en vigueur (l'autorisation du seul responsable légal n'est en aucun cas suffisante). Les crèmes type anti-ecchymoses ou contre les piqûres d'insectes, sont assimilées à un médicament et ne peuvent donc être administrées sans avis médical.

Le PAI :

Qu'est-ce qu'un PAI : Projet d'Accueil Individualisé ?

Principe

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne l'enfant ou adolescent atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Le PAI lui permet de suivre une scolarité ou d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé. Suivi avec l'infirmier scolaire du collège Louis Aragon.

Qui est concerné ?

Il peut être mis en place pour tous les enfants dès la naissance : à la halte-garderie ou à la crèche, à l'école, au collège et au lycée, dans les accueils de loisirs.

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire, et se nomme ainsi parfois PAIP (Projet d'Accueil Individualisé Périscolaire).

Procédures de mise en place :

Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le représentant de la collectivité (Maire) et le médecin scolaire (ou celui de la structure d'accueil), à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant.

Il ne dégage pas les parents de leurs responsabilités.

Une réunion de concertation avec, notamment la famille, le médecin scolaire, en concertation avec l'équipe éducative, permet de rédiger le PAI comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité.

La scolarité de l'élève se déroule ensuite dans des conditions ordinaires, mis à part les aménagements prévus par le PAI.

Le PAI peut également préciser la façon dont les enseignants assureront le suivi de la scolarité en cas de période d'hospitalisation.

Accueil du public porteur de handicap :

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs extra et périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques, et des objectifs du projet éducatif territorial porté par la commune.

L'accueil personnalisé :

L'accueil d'un enfant en situation de handicap doit passer par un premier entretien avec la famille pour une meilleure connaissance de l'enfant, puis les professionnels les accompagnant au quotidien. Cet entretien peut être organisé en partenariat avec le pôle enfance handicap 71. Il est alors établi un protocole d'accueil individualisé pour l'enfant, précisant l'organisation relative à son temps de présence.

Différents points sont abordés :

- La situation du handicap
- Les points de vigilance
- Les craintes et les attitudes du jeune
- Ses centres d'intérêts
- Les stratégies à mettre en place afin que le jeune soit pleinement intégré au groupe

Il peut être proposé à la famille des temps d'adaptation et d'observation de quelques heures, une demi-journée, une journée de découverte qui permettront de définir l'accompagnement nécessaire.

VI. Modalité de fonctionnement de l'équipe

1. Recrutement des équipes

Les animateurs sont recrutés par la directrice du centre social selon les normes DDCS, c'est-à-dire un animateur pour 10 pour les moins de 6 ans et un pour 14 pour les plus de 6 ans.

50% de diplômé BAFA ou équivalent, 30% de stagiaires et 20% non diplômés

Actuellement 26 personnes : 20 diplômés, 1 stagiaire BPJEPS et 5 sans formation dont 4 AVS et 3 éducateurs diplômés du club de football de Chalon sur Saône.

2. Organisation et rôle de l'équipe

Organisation :

- Une directrice du centre social
- Une responsable pédagogique sur le terrain
- 2 permanents
- 20 vacataires

Les rôles de l'équipe :

La directrice/la responsable pédagogique sous la responsabilité de la directrice

Titulaire du BAFD, elle est garante du bon fonctionnement de l'accueil pour l'équipe d'animation et des enfants.

Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs(trices)

Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique, mobilise et dynamise

Elle est en charge de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel

Elle gère les relations avec les différents partenaires (collège, municipalité, IDEF ...)

Elle est garante de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle)

Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.

Elle associe les parents à la vie du centre

Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil

Elle organise l'accueil et le départ des enfants

Elle est référente pour son équipe, elle organise des réunions et les anime

L'animateur, l'animatrice

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance accordée (élus, parents, équipe de direction ...).

Son rôle



Titulaire ou en cours de formation BAFA, il est en accord avec les différents projets, (éducatif, pédagogique) les met en œuvre, et les font vivre avec des projets (d'animation et/ou d'activités) dont il se tient garant.

Le rôle de l'animateur vis-à-vis des enfants :

- Être à l'écoute et disponible pour assurer leur bien-être
- Prendre en compte leurs besoins
- Concevoir des activités et les planifier
- Être garant de l'application des règles de vie, du respect des lieux et du matériel

Le rôle de l'animateur en équipe :

- Participer de façon active aux réunions, échanger des idées
- Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs
- Donner son avis sur l'organisation, les éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants ou les animateurs ou bien l'équipe de direction

Ses obligations

Vie sur l'accueil périscolaire

Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel (violences physique et verbale interdite)

Respecter les horaires : Prévenir le service ou la direction en cas d'absences ou de retards. (Justifier son absence par un document officiel)

Porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'activités de plein air

La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite sur le lieu de travail

L'utilisation du portable est interdite pendant les heures de travail

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux ou devant les enfants pendant le temps de travail

Pendant les repas :

Les animateurs demandent aux enfants de goûter à tout sans les forcer. Dès le mois de juin, les grandes sections de maternelle de l'école Rostand et Berlioz se regroupent au grand réfectoire, en passant par le self de manière à apprendre à se servir seules et à maintenir le plateau. Cela permet de favoriser l'autonomie et d'avoir des repères. Concernant les grandes sections de l'école Cruzille, l'apprentissage se fait tout au long de l'année.

Réfectoire avec un self pour les primaires.

Pendant les activités :

- Préparer son activité et son matériel à l'avance
- Réaliser un projet d'animation et mettre en œuvre les projets d'activités (rendre compte à la direction)
- Les enfants ne doivent jamais être laissés sans surveillance
- Être à l'écoute de son public
- Echanger, discuter avec un dialogue adapté
- Pendant les temps libres des enfants, éviter les attroupements des animateurs

VI. Relation avec les familles

Les familles sont accueillies tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis à l'Arc en Ciel/Prévert/Berlioz par 1 animateur permanent (différent chaque jours/semaine). Cet accueil individualisé permet d'échanger sur les informations importantes et de pointer l'arrivée et le départ des enfants.

La famille effectue les inscriptions, depuis septembre 2021, sur le portail famille.

Afin de recevoir le code par mail, les familles doivent se déplacer à l'Arc en ciel et fournir des documents obligatoires :

- Attestation d'assurance de l'année en cours
- Vaccination à jour
- Fiches de renseignements et sanitaires dûment remplies

Modalités d'inscription ou de désinscription :

- Garderie matin/soir : 2 jours ouvrés
- Restauration : 5 jours ouvrés

Un espace en ligne sur le site de la mairie (<https://www.chatenoyleroyal.fr/>), permet aux familles de consulter les menus et autres informations pratiques :

- Règlement de la structure
- Plannings
- Fiches sanitaires et fiches de renseignements

Les fiches de renseignements sont mises à jour, ce qui permet à l'équipe périscolaire :

- d'avoir toutes les informations
- les autorisations de diverses personnes pour récupérer l'enfant (la carte d'identité peut être demandée)

Le goûter est fourni par les familles.

Les familles pourront être reçues par la directrice en cas de non-respect du règlement périscolaire ou pour échanger sur les problèmes rencontrés sur le terrain.

Avant chaque vacances, l'équipe d'animation propose des grand jeux parents/enfants et clôture par un goûter, ce qui permet de créer du lien avec les familles.

IX. Les réunions

Les réunions ont pour objectifs de :

- Créer du lien entre les animateurs afin de générer une dynamique d'équipe
- Élaborer les grilles de travail
- Échanger sur les pratiques
- Faire des points de situation
- Une réunion par semaine tout au long de l'année scolaire

Les réunions peuvent également être des temps de formation.

X. L'évaluation

Toute évaluation est liée à la mise en place d'un projet. Elle est la mesure entre ce qui voulait être réalisé et ce qui a été fait. Elle suppose un projet clair et une bonne analyse du vécu. Les évaluations serviront à corriger au fur et à mesure ce qui est fait :

- Respect des programmes
- Place et rôle de chacun
- Vie d'équipe
- Les relations – la discipline – les règles
- La place de la famille – des partenaires – de l'environnement

Tout sera fait pour favoriser l'expression de chacun.

XI. Le partenariat

Le centre social est une structure qui fonctionne de manière permanente tout au long de l'année :

- Avec des partenaires institutionnels (Commune pour la restauration, CAF, SDJES, PMI)
- Avec des partenaires locaux tels que les services techniques, la bibliothèque, autres secteurs du CCAS, les PEP.
- Avec des partenaires associatifs sportifs, culturels et environnementaux.

L'accueil périscolaire, comme toutes les activités conduites par le centre social, doit être de qualité et véhiculer une image positive.

Education Nationale

La directrice du centre social et la responsable du périscolaire participent chaque trimestre, pour chaque école primaire et maternelle, au conseil d'école. Les sujets traités sont divers et variés : règlement, sorties, projets du centre social, périscolaire, etc...

Collège

Tous les jours, les effectifs de restauration sont transmis au collège. Chaque école téléphone au préalable au centre social pour donner l'effectif réel du matin (présents, malades ...). Tous les mois, un tableau des effectifs totaux est donné au collège pour que le cuisinier puisse organiser ses repas. Une convention est signée entre la mairie et le collège. Celui-ci peut accueillir 158 primaires maximum et 80 maternels.

En parallèle, un travail est entamé avec l'intendante du collège afin de répondre au mieux à l'accueil des enfants primaires et maternels.

IDEF : Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille

Des enfants issus de l'IDEF sont accueillis sur les différents services. Des rencontres régulières sont instaurées tout au long de l'année avec les responsables et les éducateurs de chaque unité. En cas de problème rencontré sur le terrain, l'éducateur en charge de l'enfant concerné est immédiatement contacté.

Les enfants sont accueillis tout au long de l'année par décision de justice à plus ou moins long terme en attente d'une autre décision qui pourra le replacer dans sa famille.